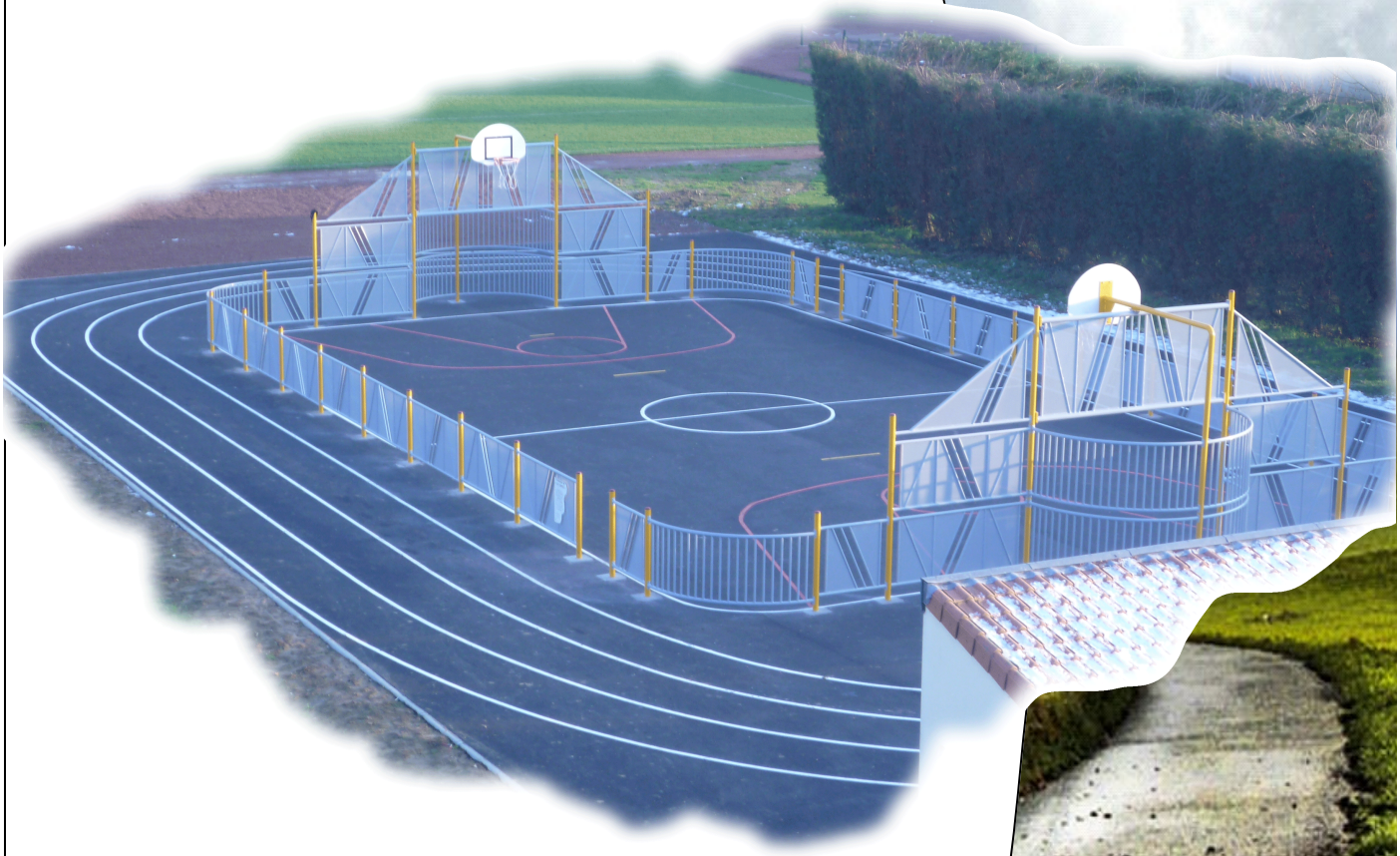
Site Internet : http://www.mairie-lacomte.fr
E-mail : mairiedelacomte@wanadoo.fr
Tel : 03.21.41.50.15
Fax : 03.21.41.93.56

LA COMTÉ

N°26
Janvier 2011



Bulletin d'Informations

Commune de La comté

Sommaire

Vie Municipale 3
Événements 5
Informations 12
Affaires Sociales..... 20
Réglementation..... 22
Urbanisme et Travaux..... 24
Environnement..... 30
Transports..... 34
Sports..... 35
Manifestations..... 36
Ecoles..... 41
Vie Associative 46
Vie Locale..... 53
L'Agenda..... 60

Le Mot du Maire

Chères Comtoises,

Chers Comtois,



Avant toutes choses, permettez –moi, en ce début d'année 2010, de vous présenter en mon nom et au nom de tout le conseil municipal mes vœux de bonheur, de prospérité et de santé à toutes et à tous.

Voici donc le 25ème numéro du bulletin d'informations, vous y retrouverez vos rubriques habituelles d'informations municipales et associatives, ainsi que beaucoup de reportages événementiels, dont un des plus importants fut l'ouverture à La Comté, en juillet 2009, de l'Accueil de Loisirs sans hébergement pour les enfants des communes de Bajus, Beugin et La Comté.

Cet événement consacrant une importante collaboration entre nos 3 communes est à l'honneur en page de garde de notre bulletin.

Pour cette première ouverture, qui rencontra un grand succès auprès des enfants et de leurs parents, qu'il me soit permis ici de remercier notre partenaire, **l'Office de la Jeunesse de Bruay -La-Buissière** qui a atteint ses objectifs en proposant notamment, un projet éducatif de loisirs très participatif. Merci aussi à tous les bénévoles élus ou non qui, grâce à leur implication, ont permis de faire fonctionner le centre dans de bonnes conditions.

2009 restera une année marquée par la crise financière et économique qui a secoué le monde et qui nous a tous interpellés. Beaucoup de repères et de certitudes ont volé en éclats, nos sociétés connaissent des mutations profondes et de nouveaux comportements de gouvernance sont en train d'apparaître, notamment en France, touchant également le monde des collectivités locales et territoriales dont font partie les communes. Les réformes annoncées nous obligent à beaucoup de prudence en matière de dépenses publiques, aussi 2010 sera une année impliquant pour notre commune, rigueur budgétaire et économie.

Néanmoins des programmes de travaux commencés à La Comté en 2009 continueront à se réaliser en 2010, avec une préoccupation constante : la recherche du meilleur rapport qualité/coût.

Chères Comtoises, chers Comtois, vous souhaitant une bonne lecture, je renouvelle à chacune et à chacun d'entre vous mes vœux les meilleurs pour cette année nouvelle.

Le Maire de La Comté

Roland GUILLEMANT

Photos couverture

Accueil de Loisir d'été 2009

BULLETIN D'INFORMATIONS OFFICIEL DE LA COMTE 62

N°26 - JANVIER 2011

- *Directeur de publication :* Roland GUILLEMANT
- *Rédacteur en chef :* *Frédéric RICHEBÉ*
- *Comité de rédaction :* Marie Lise DUBOCAGE, Christophe MONCHY, Isabelle RIFFAULT, Maryline WACHEUX
- *Photos :* M. POMART
- *Impression :* Mairie de LA COMTE

Avec la collaboration de Véronique POMART

>> Vie municipale

Les Adjoints au Maire sont, dans l'ordre du tableau :

- M. Jean Hugues Pomart, 1er Adjoint
- M. Alain Bourdrez, 2ème Adjoint
- M. Frédéric Richebé, 3ème Adjoint
- M. Jean Marc Rovillain, 4ème Adjoint

Les Conseillers sont, dans l'ordre du tableau :

- M. Thierry Cordonnier,
- M. Jean Louis Clairet,
- M. Hervé Decque,
- M. Frédéric Dournel,
- Mme Marie Lise Dubocage,
- M. Patrice Lesur,
- M. Christophe Monchy,
- Mme Isabelle Riffault,
- M. Fabrice Roussel,
- Mme Maryline Wacheux,

Les délégations des Adjoints au Maire sont :

- M. Jean Hugues Pomart, 1er Adjoint

Chargé de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du territoire, de l'Environnement, du Développement durable et du cadre de vie, de la sécurité publique, de la gestion des cimetières.

- M. Alain Bourdrez, 2ème Adjoint

Chargé de l'Education et des Affaires scolaires, des actions jeunes et de la Citoyenneté, de la Culture et du Patrimoine.

- M. Frédéric Richebé, 3ème Adjoint

Chargé des Technologies nouvelles, de la Communication et des moyens d'Information et des Affaires sportives.

- M. Jean Marc Rovillain, 4ème Adjoint

Chargé des Travaux, de la Circulation, des Travaux d'espaces verts, de la Ressource en Eau, de l'Assainissement, des Festivités et de l'Animation communale.

Les délégations des Conseillers sont :

M. Hervé Decque,

Chargé de l'Agriculture et des Affaires rurales.

M. Christophe Monchy,

Chargé de la prévention et de la sécurité des bâtiments communaux.

Mme Maryline Wacheux,

Chargée du fonctionnement des locaux municipaux dans le cadre de la mise à disposition périscolaire et d'accueil de loisirs sans hébergement.

Les différentes commissions

Rappelons que le Maire est Président de droit de toutes les commissions.



Commission

Urbanisme-Aménagement du Territoire-Environnement, Cadre de vie et Sécurité

Jean Hugues POMART Vice Président

Hervé DECQUE

Patrice LESUR

Jean Marc ROVILLAIN

Maryline WACHEUX



Commission

Finances et Actions Economiques

Alain BOURDREZ Vice Président

Isabelle RIFFAULT

Frédéric RICHEBE

Fabrice ROUSSEL

Jean Marc ROVILLAIN

Maryline WACHEUX

>> Vie municipale



Commission

Enseignement – Actions Jeunes et Sports

Isabelle RIFFAULT Vice Présidente

Alain BOURDREZ

Marie- Lise DUBOCAGE

Jean Hugues POMART

Frédéric RICHEBE

Jean Marc ROVILLAIN

Maryline WACHEUX



Commission

Travaux, Voirie, Eau et Assainissement

Jean Marc ROVILLAIN Vice Président

Thierry CORDONNIER

Hervé DECQUE

Frédéric DOURNEL

Jean Hugues POMART

Fabrice ROUSSEL



Commission

Communication (Bulletin d'information)

Frédéric RICHEBE Vice Président

Jean Louis CLAIRET

Marie Lise DUBOCAGE

Christophe MONCHY

Isabelle RIFFAULT

Maryline WACHEUX

Commission

Appels d'Offres

Titulaires :

Jean Hugues POMART

Fabrice ROUSSEL

Jean Marc ROVILLAIN

Suppléants :

Hervé DECQUE

Frédéric RICHEBE

Maryline WACHEUX

Commission

Animations et Fêtes

Les membres du Conseil Municipal

>> Événements

Aménagement Sportif extérieur

Le plateau multi-sports

Né en juin 2001, à la suite d'un rapprochement entre les municipalités de LA COMTÉ, BEUGIN et BAJUS, le **RPI** (**Regroupement Pédagogique Intercommunal**) permet aux enfants des 3 communes d'être scolarisés au sein d'un seul établissement d'enseignement primaire, dont les classes sont répartis, en fonction du niveau des élèves et des possibilités de places dans les classes des écoles des communes.

A l'origine pour la période scolaire 2002/2003, le RPI constitué permettait le fonctionnement de 3 classes à LA COMTÉ, 1 classe à BEUGIN, 1 classe à BAJUS ; ce regroupement avait permis à l'époque d'empêcher la fermeture de l'école de BEUGIN et de rouvrir l'école de BAJUS qui était fermée depuis plusieurs années.

Depuis le 1er septembre 2007, la gestion administrative et comptable du RPI est intégré



>> Événements

Aménagement extérieur

Jeux éducatifs

Fonctionnement scolaire :

L'activité scolaire du RPI est dirigée par la Directrice du RPI, Madame Véronique BOURDREZ :

Bureau du RPI à La Comté : 03 21 47 23 15 et *Ecole de La Comté* : 03 21 41 57 70.

Madame la Directrice a en charge notamment :

- Le fonctionnement éducatif des classes du RPI avec l'application des programmes scolaires sous l'autorité de l'Inspection Académique Départementale.
- Le fonctionnement administratif des classes du RPI, la programmation du transport scolaire, ainsi que la définition du besoin des fournitures scolaires.
- Les relations avec les parents et représentants élus des parents d'élèves.
- La gestion de la Coopérative Scolaire.
- L'organisation des sorties et activités festives du RPI.

Le fonctionnement des classes du RPI lors de la rentrée de septembre 2009 était de :

BAJUS : 1 classe Maternelle moyenne et grande section - Madame CZAINSKI,
1 classe CP – Madame SENECHAL
BEUGIN : 1 classe CE1 et CE2 (partie) - Monsieur DECROIX,
1 classe CE2 (partie) et CM1 (partie) – Madame ANTCZAK
LA COMTÉ : 1 classe Maternelle petite et moyenne section – Madame DUBOCAGE,
1 classe CM1 (partie) et CM2 – Madame BOURDREZ
1 salle informatique – 1 salle de jeux et 1 salle de repos pour les maternelles.
La répartition d'origine du nombre d'enfants est la suivante :

LA COMTÉ : 80
BAJUS : 38
BEUGIN : 34
Extérieurs : 5
Total : 157 enfants

>> Événements

Un nouveau Parking

Regroupement Pédagogique Intercommunal

Fonctionnement périscolaire :

L'activité périscolaire du RPI est dirigée par **Madame Irène LIGNIER, Vice Présidente du Syndicat de la Haute Vallée de la Lawe et Maire de BEUGIN**.

Madame LIGNIER a en charge notamment :

- Le fonctionnement de la Cantine Garderie en place à la Comté
- La gestion du personnel de service et des ATSEM du RPI.
- La gestion budgétaire et comptable de la compétence RPI au sein du Syndicat HVL.
- La logistique d'approvisionnement des fournitures du scolaire et périscolaire.
- L'entretien des locaux et la maintenance des équipements du RPI.
- Les relations avec les parents d'élèves dans le cadre de la prise en charge périscolaire.

Contact avec Madame LIGNIER : 06 98 02 64 46 – 03 21 65 86 02 (Mairie de BEUGIN).





>> Événements

Le transfert du Syndicat H.V.L

■ *Depuis Septembre 2010*

Une prochaine échéance de la réglementation pour l'accessibilité aux handicapés et la sécurité du public nous a imposé de changer de locaux pour accueillir les structures Cantine et Garderie. En effet, à partir du 11 janvier 2010, la cantine garderie du R.P.I se fera dans la salle dite des Mariages attenant à la salle « Les six fontaines ».
Pour les horaires il n'y a aucune modification (voir encadré ci-dessous).
Par contre l'accès se fera exclusivement par la porte qui donne sur le parking de la salle polyvalente.



Rappel des horaires et tarifs

Garderie du matin : 7 h 30 à 8 h 50, 0,54 € par enfant

Cantine : 12 h 15 à 13 h 50, 3,40 € par enfant et 3,90 € par adulte.

Garderie du midi sans repas : 0,54 € par enfant

Garderie du soir : 17 h 00 à 19 h 00, 0,54 € par enfant

Les tickets de cantine sont vendus par carnet de 4 et les tickets de garderie par carnet de 10.

Tarifs valables jusqu'au 1er septembre 2010



Les parents doivent contacter les services de la cantine garderie au numéro suivant :
03 . 21 . 41 . 50 . 93

>> Événements

L'accueil de loisir d'été

Que du bonheur!

La Comté a vu naitre , il y a maintenant plus de dix ans la première structure « Animation les Six Fontaines »qui a accueilli dans un premier temps durant toutes les petites vacances et ensuite tous les après - midi du mois de juillet bon nombre d'enfants et ce grâce au bénévolat de Madame ***Brigitte Dambreville*** qui a su avec beaucoup d'énergie animer tous ces après midi. Nous tenons encore à te remercier pour tout le travail accompli pendant toutes ces années.

Face à la demande pressante des parents du R.P.I, il a donc fallu mettre en place le plus rapidement possible une structure. « L'accueil de loisir sans hébergement » en partenariat avec l'office de la jeunesse de Bruay La Buissière et des trois communes Bajus, Beugin et La Comté, s'est donc ouvert cette année

C'est avec beaucoup de joie que cette première fut une réussite. Près de soixante quatorze enfants ont évolué sur le site du complexe scolaire et communal de La Comté du six juillet au trente et un juillet.

Un grand merci aux encadrants qui ont fourni un travail de qualité, un grand merci aussi aux bénévoles qui ont répondu présents tous les jours et qui ont assurés le bon fonctionnement du centre.

Pour cette nouvelle année, l'accueil de loisir est reconduit. Tout sera fait pour fournir un accueil de qualité.













>> Événements

Etat civil 2009

Naissances :

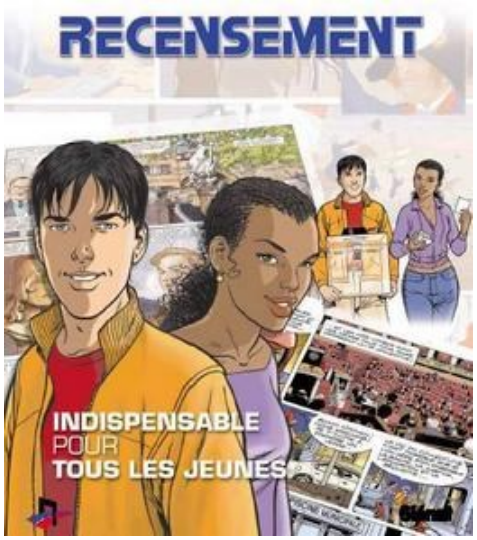
DELOMEZ Lalie, née le 8 janvier à DIVION
BOURGOIS Célia, née le 16 janvier à DIVION
CHEMALI Inès, née le 29 janvier à BETHUNE
LEFEBVRE Eléna, née le 24 mars à DIVION
LEFEBVRE Alexy, né le 24 mars à DIVION
GUSTIN Eliot, né le 4 juin à BETHUNE
DEBOVE Mégane, née le 17 juin à BETHUNE
THELLIER Luca, né le 19 août à ARRAS
HAVRAN Mathis, né le 28 août à BEUVRY
DUHAMEL Noé, né le 7 septembre à DIVION
CALIS Marion, né le 14 septembre à DIVION
DELMOTTE Sarah, née le 20 novembre à BETHUNE
GILBERT Tom, né le 2 décembre à BETHUNE
MONCHY Tom, né le 4 décembre à BETHUNE

Décès :

Mme MOREAU Laurence, le 28 janvier à BRUAY-LA-BUISSIERE
Mr BERTHE Raymond, le 5 février à LA COMTÉ
Mme VASSEUR Jeanne, le 16 mars à LA COMTÉ
Mr TIBERGHIEN Stéphane, le 14 avril à LA COMTÉ
Mme LEGRAND Valérie, le 18 juin à HELFAUT
Mme PAILLART Paulette, le 15 juillet à SAINT-JEAN-LASSEILLE
Mme COPIN Marie-Jeanne, le 11 août à LA COMTÉ
Mme BILLET Maria, le 12 août à LA COMTÉ
Mr LECLERCQ Albert, le 5 septembre à LA COMTÉ

Mariages :

GRIBOVAL Patrick et LEROY Henriette, le 29 août
BODELOT Fabrice et MORIEUX Carine, le 14 novembre



Le parcours de citoyenneté, instauré depuis la suspension du service national, comprend trois étapes :

- une **information sur la défense** nationale et la défense européenne dispensée par les professeurs de l'Education nationale en classe de 3ème et de 1ère.

- le **recensement** des jeunes garçons et filles à la mairie de leur domicile durant le premier trimestre de leur 16ème anniversaire. Le recensement entraîne automatiquement la convocation à la JAPD (**journée d'appel et de préparation à la défense)** dans la 17ème année.

- enfin, la **journée d'appel et de préparation à la défense**. Bien plus qu'une journée d'information sur la défense, cette journée intègre aussi ce qui touche à la citoyenneté.

>> Événements

Le Recensement

Toute la population de LA COMTE sera recensée entre le 21 janvier et le 20 février 2010

L'enquête de recensement permet d'obtenir des informations plus fiables et plus récentes. Vos élus peuvent alors mieux adapter les infrastructures et les équipements à vos besoins. Le recensement repose sur un partenariat étroit entre les communes et l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

La Comté, comme toute les communes de moins de 10000 habitants, fait l'objet d'une collecte tous les cinq ans auprès de l'ensemble de sa population. La Comté est recensée en 2010.

Un agent recenseur, identifiable par une carte officielle tricolore comportant sa photographie et la signature du maire de votre commune, se rendra à votre domicile à partir du jeudi 21 janvier 2010.

Il vous remettra une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé et une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser. L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupèrera lorsque ceux-ci seront remplis.

En cas d'absence, vous pouvez soit confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à un voisin, à charge pour lui de les transmettre à l'agent recenseur, soit les retourner à votre mairie ou à la direction régionale de l'INSEE.

Les questionnaires doivent être remis à l'agent recenseur ou retourné à la mairie ou à l'INSEE au plus tard le samedi 20 févier 2010.

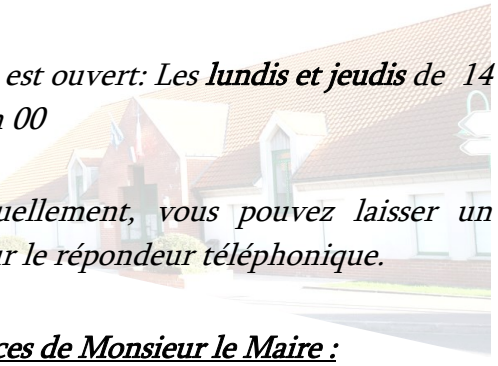
Votre réponse est importante. La qualité du recensement en découle. Participer au recensement est un acte civil mais aussi une obligation légale en vertu de la loi du 7 juin 1951 modifiée.

Toutes vos réponses sont confidentielles. Elles sont transmisses à l'INSEE et ne peuvent

>> Informations

Les Permanences

Permanences en MAIRIE



Horaires d'ouverture du secrétariat :

Le guichet est ouvert: Les ***lundis et jeudis*** *de 14 h 00 à 18 h 00*

Ou éventuellement, vous pouvez laisser un message sur le répondeur téléphonique.

Permanences de Monsieur le Maire :

En Mairie, sur rendez-vous :

Les ***lundis et vendredis après midi***

Tel: ***03.21.41.50.15***

Permanences du Conseiller Général

Monsieur Jean-Michel DESAILLY :

Le dernier mardi de chaque mois

de 18 h 00 à 19 h 00 uniquement sur

rendez-vous: appel en mairie de La Comté

Tel: ***03.21.41.50.15***

ou en mairie d'Aubigny en Artois

Tel: ***03.21.59.68.07***

Permanences du Secours Catholique :

Sur appel téléphonique en mairie.

Permanences SOCIALES

La C.R.A.M. ***(Caisse Régionale d'Assurance Maladie) - Branche Retraite***

CITR BETHUNE

Entrée YORKSHIRE Résidence Jean MONNET

1 Avenue de Paris

62400 BETHUNE

Tel : 0821 10 59 59

La CICAS - ARRCO ***(Centre d'Information et de Coordination de l'Action Sociale - Association des Régimes de Retraite Complémentaire)***

En mairie annexe de HOUDAIN, tous les 1er et 3ème mercredis de 9 h à 11 h 30.

La Sécurité Sociale :

Maison du département Solidarité de l'Artois

75 rue du commandant Lherminier

62700 Bruay La Buissière

Mme Edmond, Assistance Sociale

Centre sapeurs pompiers communautaire

Une convention passée le mercredi 27 février entre Artois Comm. et le service départemental d'incendie et de secours (SDIS)* a officialisé la création du corps communautaire de sapeurs-pompiers. Bonne nouvelle pour les habitants du territoire : ils pourront désormais faire appel à eux pour toute mission non vitale, en composant un numéro vert unique.

Un seul Numéro :

0800 18 62 18

Appel gratuit

>> Informations

Les Permanences

Permanences SOCIALES

MISSION LOCALE RURALE **TERNOIS HAUT-PAYS**

Statut juridique : ASSOCIATION LOI 1901
Date de création : 1991

Ses missions : **Accueillir, Informer, Accompagner, Contribuer à l'orientation, à la qualification et à l'insertion dans la vie sociale et professionnelle des jeunes âgés de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire et Participer également au développement du territoire.**

Territoire d'intervention : **Le Ternois Haut-Pays**

Ses publics : Les jeunes 16-25 ans sortis du système scolaire

Ses prestations :

➤ Informations et conseils sur le monde du travail, sur les formations, pour la réalisation de votre projet (culturel, humanitaire,…), liés à la vie quotidienne, par un Conseiller d'Insertion Professionnelle,

➤ Accompagnement personnalisé par un bénévole dans le cadre du parrainage,

➤ Participation à des Ateliers de recherche d'emploi, « Image de soi », des forums pour l'emploi,….

➤ Mise en forme et frappe de votre CV,

➤ Consultation et mise en relation sur les offres d'emplois,

➤ Ecoute et aide d'une psychologue,

➤ Participation à des sessions de formation aux Premiers Secours (AFPS).

➤ Aide financière (selon certaines conditions) pour le financement de vos recherches d'emploi, de vos projets de formation, ou autres (permis, subsistance, accès au logement,…) par le biais du Fonds d'Aide aux Jeunes, du 1 % logement ou du FIPJ.

➤ Validation de votre projet de formation,

➤ Entrée dans les dispositifs de formation « Région » (ou autres),
➤ Ateliers d'orientation par le biais d'outils multimédias



Les Concessions

Par arrêté municipal en date du 06 octobre 2009, il a été décidé de prolonger de quatre ans, l'opération de reprise de concessions funéraires dans l'ancien cimetière, demeurées à l'abandon. Un dossier comportant la liste et les photos desdites concessions, est à la disposition du public en Mairie, le lundi et le jeudi de 14h 00 à 18 h

>> Informations

Les Permanences

Permanences SOCIALES

MISSION LOCALE RURALE TERNOIS HAUT-PAYS (suite)

NOS PERMANENCES :	En Mairie	d'Auxi-le-Château
		d'Auchy-les-Hesdin
		d'Anvin
		de Pernes-en-Artois
		de Frévent
	Au pôle emploi	de Frévent
	A RES	à Fruges
	Au siège	à St Pol/Ternoise

Affiliations :

Partenaires : Le pôle emploi, les organismes de formation, les entreprises, les CCAS, les collectivités locales et territoriales, le Conseil Régional, le Conseil Général, l'Etat, l'Europe, les associations, …..

Siège social et adresse administrative :
MISSION LOCALE RURALE TERNOIS HAUT-PAYS
Centre des Services Administratifs et Sociaux
31 rue des Procureurs

62130 SAINT POL SUR TERNOISE

Tel : 03.21.03.26.10. - Fax : 03.21.03.55.88.

E- MAil : mlr.stpol@wanadoo.fr

Contact :	Mme BONIFACE, Mme DUFOUR, M. DUPONT
Horaires d'ouverture :	Ouvert au public le lundi, mardi , mercredi sur rendez-vous.
Rôle :	Accueil des jeunes, conseils. Frappe et validation des CV. Consultation des offres.

>> Informations

Les Services

La C.A.F

(Caisse d'Allocations Familiales)

Un numéro de téléphone unique vous permettra d'accéder à tous les services et renseignements:

08.20.25.62.10

Si vous êtes allocataire, pensez à vous munir de votre numéro d'allocataire et de votre code confidentiel : en vous identifiant

votre demande sera traitée plus vite.

Un Notaire à votre service

La Chambre Départementale des Notaires a créé une commission d'accès au droit. Cette commission a pour mission de répondre aux questions que vous lui poserez en appelant :

tous les mardis de 14 h 00 à 17 h 00

au N° 08.00.33.56.87 (appel gratuit).

Les Emplois Familiaux

● Vous avez besoin d'une aide à domicile ?



¤ pour le ménage,

¤ pour la cuisine,

¤ pour les courses,

¤ pour la garde d'enfants,

¤ pour le soutien scolaire,

¤ pour le jardinage, etc. ...

En contactant la caisse de l'U.R.S.S.A.F. d'ARRAS, au numéro de téléphone suivant : 03.21.60.18.31., du lundi au mercredi de 9 h à 17 h, le vendredi de 9 h à 16 h, vous obtiendrez les renseignements répondant à votre attente.

L'U.R.S.S.A.F. s'occupe de l'embauche d'une personne et simplifie vos formalités. Vous pouvez déduire de vos impôts jusqu'à 50 % de vos dépenses.

L'A.P.A

(L'allocation Personnalisée d'Autonomie)

Aide qui permet de financer tout ou partie des frais engendrés par la dépendance physique ou mentale des personnes âgées. Dans le cas de personnes vivant à domicile, elle permet par exemple de rémunérer des salariés, un service d'aide à domicile agréé etc...

Pour demander à bénéficier de l'APA, il suffit de retirer un dossier auprès de votre mairie.

Une fois complété, le dossier (accompagné des pièces justificatives) est à remettre :

Pour les personnes vivant à domicile, à la mairie de leur lieu de résidence .

Pour les personnes vivant en établissement, à la mairie de la commune où le demandeur résidait avant son admission en établissement.

>> Informations

Administrations

« Allô, Service Public »

"Allô, service public", le **Service de renseignement administratif** par téléphone, est désormais proposé sur toute la France depuis juillet 2004.

Un numéro de téléphone unique, "39 39", permet d'obtenir **"en moins de trois minutes une réponse ou une orientation à toute demande de renseignement administratif".** Ce service est accessible à tous les usagers du service public, de 8h à 19h en semaine et de 9h à 14h le samedi, pour un coût de 0,12 euro par minute, à partir d'un téléphone fixe.

N° : 3939

Impôts Service

La direction Générale des Impôts a mis en place un **Service de renseignement téléphonique « Impôts Service »** à partir d'un **N° unique : 0 820 32 42 52**

Accessible de 8h à 22h en semaine et de 9h à 19h le samedi

Ce service a pour missions:

- de répondre à des questions d'ordre général posées par les particuliers comme par les entreprises, concernant tous les domaines de la fiscalité;

- de transmettre les demandes d'envoi à domicile des formulaires, imprimés ou dépliants.

Trésorerie de Saint-Pol Moncheaux

Hôtel des Finances
Place François Mitterrand
62130 SAINT-POL-SUR-TERNOISE CEDEX
Horaires d'ouverture :
Du lundi au jeudi : 8h30 - 12h et 13h30 - 16h 15
Le vendredi : 8h30 - 12h
Tel: **03.21.03.00.21**
Fax: **03.21.04.93.87**
E-mail: **t062043@cp.finances.gouv.fr**

SYNDICAT de la Haute Vallée de la Lawe

Pour tous problèmes concernant l'eau (fuite, baisse de pression, facture, branchement, etc.…) veuillez contacter :

Le secrétariat du Syndicat pendant les heures d'ouverture :

De 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h00 à 18 h 00

Tel : **03.21.41.27.55**

Sinon **la mairie de La Comté :**

Tel : **03.21.41.50.15**

>> Informations

Administrations

Ne tentez pas les voleurs

La Brigade de gendarmerie de Saint Pol sur Ternoise vous informe

Evitez de laisser dans vos véhicules :

- Vos objets de valeur même non visibles (sacs à main, sacoches, portefeuilles, GPS, téléphones portables…)

- Fermez vos véhicules à clé

- Bloquez votre volant

Prévenez la Gendarmerie de la présence de tout individu ou véhicule suspect .

Ne touchez à rien si vous avez été victime d'un vol ou d'une dégradation et appelez votre brigade.

Brigade de Gendarmerie de Saint Pol sur Ternoise

Rue de CANTERAINE

TEL : 03.21.03.12.17

Le stationnement!

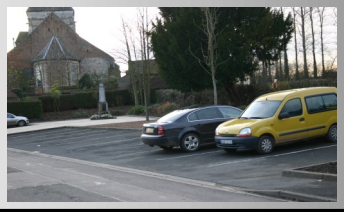
Stationnement devant l'École

L'arrêté municipal du 22 septembre 2008, interdit l'arrêt et le stationnement des véhicules devant l'école, des deux côtés : Grande Rue et rue du Moulin, les lieux étant matérialisés au sol ainsi que l'emplacement prévu pour le Bus scolaire.

Les infractions seront verbalisées.

Nous rappelons que 2 parkings proches sont à la disposition des parents qui déposent ou viennent rechercher leurs enfants :

●Parking du Monument du Souvenir ●Parking de la Salle "Les 6 Fontaines"





>> Informations

Location de Salle : les Tarifs

■ *Pour l'année 2009 – 2010*



Personnes domiciliées à L'EXTÉRIEUR :

Salle polyvalente : **450 € pour une journée**

225 € par jour supplémentaire

Personnes domiciliées à LA COMTÉ :

Salle polyvalente : **220 € pour une journée**

110 € par jour supplémentaire

- Pour les petites réceptions d'une demi-journée, il faut compter 50 % des tarifs indiqués ci-dessus.

Caution

Une caution de 160 € et un acompte de 50 % sont exigés à la réservation, la caution sera rendue après la location si aucun problème n'a été constaté.

Ces tarifs s'entendent tous frais compris. Seule la casse de vaisselle est comptée en plus.

Informations complémentaires

De nouvelles structures sportives étant arrivées dans notre commune ainsi que le transfert d'une structure périscolaire, nous ont conduits à modifier les horaires d'occupation de la salle polyvalente pour les préparations.

Toute personne réservant la salle « Les Six Fontaines » pourra prendre possession des locaux à partir de 22 heures 30 le vendredi soir.

La restitution devra se faire exclusivement le lundi matin à 8 heures et ce pour le bon fonctionnement des structures d'accueil périscolaire.

>> Informations

Pour la location de Salle

Les Responsabilités

Vous devez signer une convention de location pour l'usage des locaux et équipements communaux.

Avec cette convention vous vous engagez à respecter certaines dispositions relatives à l'ordre, la propreté et la sécurité, de même il vous incombera aussi des responsabilités sur les biens et les personnes qui seront impliqués par votre location.

- Vous êtes responsable de l'état du matériel que vous allez utiliser.
- Vous êtes seul responsable du déroulement de la manifestation que vous organisez.
- Vous êtes responsable des activités pratiquées par les participants dans les locaux mis à disposition.
- Vous êtes responsable de tout dommage pouvant survenir pendant la location (sur les personnes ou les biens).

Les Assurances

- Vous devez obligatoirement avoir souscrit une **police d'assurance en responsabilité civile** couvrant tous les dommages qui pourraient être causés pendant la durée de la location.
- Les **garanties vol, incendie, dégâts des eaux et tous les dommages** pouvant survenir à vos biens propres et à ceux des personnes accueillies sont de votre ressort.
- Concernant les risques d'occupant, vous devez être **garanti contre les risques locatifs en illimité**, et contre les recours des voisins et des tiers à la suite de tout sinistre pouvant atteindre les biens meubles et immeubles mis à votre disposition, quelles que soient la nature et l'origine des dommages.

Besoin d'un Numéro...

Écoles de LA COMTÉ Tel : 03 21 41 57 70 — *Bureau du RPI Tel : 03 21 47 23 15*

Cantine - Garderie scolaires Tel : 03 21 41 50 93

Syndicat de la Haute Vallée de la Lawe (eau) Tel : 03 21 41 27 55

Dépannage électricité 7sur7 et 24 sur 24 Tel : 0810 333 162

Gendarmerie de SAINT POL SUR TERNOISE Tel : 17 ou 03 21 03 12 17

Préfecture d'ARRAS Tel : Standard 03 21 21 20 00

Sapeurs pompiers communautaires Tel : 0800 18 62 18

La Poste d'HOUDAIN Tel : 03 21 64 58 00

SOS MAINS Tel : 03 20 95 75 75 SAMU (en cas de risque vital) Tel : 15

SAPEURS POMPIERS (N° d'Urgence) Tel : 18



>> Affaires Sociales

Solidarités

■ Les colis de Noël à La Comté



Ils sont attribués annuellement aux résidants de la Commune, suivant les conditions suivantes :

Le colis aux personnes âgées :

- être âgé de plus de 70 ans dans l'année d'attribution
- être domicilié au 1 er janvier de l'année d'attribution
- aucune condition de ressources.

Le colis social :

Les bénéficiaires

- les allocataires en fin de droits chômage
- Les demandeurs d'emploi non indemnisés vivant seuls ou dont le conjoint ne perçoit pas de revenus d'activités ou de retraite.
- Les allocataires de l'aide sociale légale (allocation compensatrice, allocation handicapée)
- Les personnes sans ressources
- Soumis à condition de ressources du foyer

Les conditions d'attribution

- être domicilié au 1er janvier de l'année d'attribution
- ne pas être à la charge de parents
- ne sont concernées que les personnes n'ayant pas l'âge de la retraite
- Ne pas dépasser un plafond de ressources du foyer équivalent aux bases forfaitaires suivantes:

Nombre d'enfants	Personne seule	Couple
0	455€	682€
1	682€	818€
2	818€	955€
Par enfant en plus	182€	182€

Le colis du personnel communal :

- être employé titulaire ou non depuis plus de six mois
- Aucune condition de ressources

>> Affaires Sociales

Pour les Juniors

■ Récompenses aux Lauréats

Les élèves reçus à un examen peuvent bénéficier d'une allocation de 45,73 €, sur présentation en mairie de leur diplôme ou d'une attestation de réussite et d'un relevé d'identité bancaire ou postal. Les élèves de l'école primaire de LA COMTÉ, admis en classe de 6ème, reçoivent un prix offert lors de la fête des écoles en juin.



■ R.A.M

Le Relais Assistantes Maternelles intervient désormais à La Comté



Maïté Cailliez, responsable du RAM, intervient avec ses collègues sur de nombreuses communes de la communauté du Bruaysis.

Jeudi soir à la salle polyvalente, s'est tenue une réunion d'informations au cours de laquelle a été annoncée l'adhésion de la commune au Relais assistantes maternelles (RAM). Désormais, une permanence se tiendra en mairie et des ateliers d'éveil auront lieu à la salle polyvalente.

Trois questions à Maïté Cailliez, responsable au RAM.

Quelles sont les missions et avantages du Relais assistantes maternelles ?

M.C. : « Le RAM du Sivom de la communauté du Bruaysis est une structure intercommunale, qui a pour mission d'informer et d'accompagner les assistantes maternelles et les parents employeurs, sur toutes questions relatives au contrat de travail, à la convention collective et aux aides financières et fiscales. La seconde mission du RAM est la mise en réseau des professionnelles et des parents par le biais d'ateliers d'éveil, de réunions d'information etc. » **En quoi consisteront les ateliers d'éveil dont bénéficiera La Comté ?**

« Dans les communes rurales, le RAM ouvre également ses portes aux parents qui assument la garde de leurs enfants. Tous profitent ainsi de la mise à disposition de matériel adapté, d'animations variées. Ils ont ainsi l'opportunité d'échanger ensemble dans un bel esprit de convivialité. Les ateliers d'éveil aux familles d'enfants de moins de 6 ans, se tiendront à La Comté le premier lundi de chaque mois de 9 h 45 à 11 h 45. » **Quelle est l'importance matérielle de votre service ?**

« Notre service informe donc les assistantes maternelles et environ 500 parents employeurs. Ils reçoivent chaque mois un bulletin mensuel par courrier. Nous gérons un fichier de 520 assistantes maternelles agréées par les services du conseil général. Enfin, La Comté sera la 21e commune adhérente après Caucourt, Beugin et Hersin-Coupigny. »

Permanence à La Comté : à la mairie, le 4e mardi du mois (de 15 h 45 à 16 h 45). Ateliers d'éveil à la salle polyvalente le premier lundi du mois. Contact RAM : Tél : 03 21 01 75 20.

>> Réglementation

Nos amis les bêtes...

■ *Chiens dangereux « Agrément des personnes pour la formation des maîtres »*

La loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux a rendu *obligatoire la formation des propriétaires ou détenteurs de chiens de 1ère et de 2ème catégories.*

Le contenu de cette formation portant sur l'éducation et le comportement canin ainsi que sur la prévention des accidents est précisé dans les arrêtés ministériels cités ci-dessous :

- Arrêté ministériel du 08 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation.

- Arrêté ministériel du 08 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude.

Cette formation est obligatoire pour :

- Tous les propriétaires ou détenteurs de chiens de 1ère et de 2ème catégories.

- Les propriétaires ou détenteurs de chiens qui seraient désignés par le Maire ou le Préfet parce que leur chien est susceptible de présenter un danger.

- Les propriétaires ou détenteurs de chiens qui seraient désignés par le Maire ou le préfet dont le chien a mordu une personne.

Les propriétaires ayant suivi avec assiduité la formation se verront délivrer une attestation d'aptitude par le formateur. Cette attestation d'aptitude est une des pièces indispensables pour obtenir le permis de détention pour les chiens de 1ère et de 2ème catégories, à l'instar de l'évaluation comportementale de l'animal.

Les modalités d'instruction des dossiers de candidature pour la délivrance de l'habilitation à former les propriétaires de chiens dangereux sont présentées dans la Circulaire Interministérielle du 23 juin 2009 que vous pourrez trouver sur le portail internet de la Préfecture du Pas de Calais dans l'espace « Chiens Dangereux ».

>> Réglementation

■ *Chiens dangereux « Liste des personnes habilitées à dispenser la formation »*

ARRETE PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DES PERSONNES HABILITEES A DISPENSER LA FORMATION DES PROPRIETAIRES DE CHIENS DE 1ère ET 2ème CATEGORIES ET DE CHIENS DANGEREUX

Liste des personnes habilitées à dispenser la formation des propriétaires de chiens de 1ère et de 2ème catégories et de chiens dangereux en application de l'article L 211-13-1 du code Rural :

Identité	Adresse Professionnelle	Commune	Tél	Diplôme-Titre-Qualité	Lieux de formation	Commune
Degardin Alain	191 rue jean batsite Défermez	LIEVIN	06 07 33 10 45	Docteur vétérinaire	14 rue Blanche Voie	Ablain St Nazaire
Revillon Fabrice	Rue gustave Eiffel	ARRAS	03 21 71 52 53	Moniteur de Club (CNU)	CEC Rue du Stade	Achiet le grand
Payance patrick	6 rue d'auchy au bois	AMETTES	06 12 58 11 47	Docteur Vétérinaire	6 rue d'auchy au bois	AMETTES
Denis Yvon	CTECA-rue des Eglantines	ARRAS	0 21 71 97 57	Moniteur de Club (CNU)	CTECA-rue des Eglantines	ARRAS
Duhem Bertrand	Avenue du 1er Mai	BILLY MONTIGNY	06 82 23 29 84	Moniteur de Club (CNU)	CBMEC Avenue du 1er Mai	BILLY MONTIGNY
Cool Didier	Rue leblond ZI	DOURGES	06 80 7 96 08	Certificat Technique 1er degré	Rue leblond ZI	DOURGES
Flinois Christian	27 rue de Pau	LEFOREST	06 22 79 05 23	Moniteur de club (CNU)	27 rue de Pau	LEFOREST
Vermoote Catherine	9 rue de Ferber	MARQUISE	03 21 92 89 12	Docteur Vétérinaire	9 rue de Ferber	MARQUISE
Barbieux Charles	CECRO 1– rue de la briqueterie	SAILLY SUR LA LISTE	06 21 02 18 02	Moniteur de club (CNU)	16 rue de la briqueterie	SAILLY SUR LA LYS
Lequeux Reynald	Rue Pergaud	SALAUMINES	06 85 33 68 49	Moniteur en éducation canine 2ème degré	CCD UE Pergaud	SALLAUMINES
Bouffart Christophe	14 chemin d'aire	DELETTES	06 75 88 43 83	Moniteur en éducation canine 2ème degré	1 rue de St Omer	St MARTIN D'HARDINGHEM
Quandalle Bénédicte	Refuge CUA rue jules Catoine	ARRAS	03 21 55 46 10	Brevet Technique Agricole	LEGTA Route de Cambrai	TILLOY LES MOFFLAINES

>> Urbanisme et Travaux

Permis de construire…

■ *La réforme des Permis de Construire et Autorisations d'Urbanisme est entrée en vigueur le 1er octobre 2007*

Quel formulaire devez-vous utiliser pour être autorisé à réaliser votre projet ?

Il existe trois permis:

- le permis de construire , le permis d'aménager , le permis de démolir.

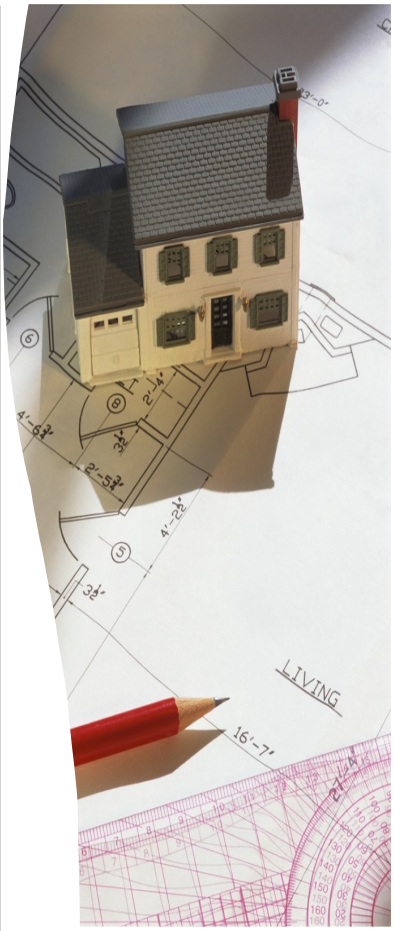
Certains travaux et aménagements doivent simplement être précédés *d'une déclaration préalable*.

Enfin, des travaux et aménagements ne sont soumis à **aucune formalité au titre du code de l'urbanisme.** Ils doivent cependant respecter les règles locales d'urbanisme.

Les constructions neuves

Rappels : surface de plancher hors œuvre brute (SHOB), surface de plancher hors œuvre nette (SHON)

Nature des travaux	Formalité
1) cas général	
Création d'une SHOB supérieure à 20 mètres carrés, quelle que soit la hauteur *(R..421-1 et R.421-14)*	Permis
Création d'une SHOB de plus de 2 mètres carrés mais inférieure ou égale à 20 mètres carrés, quelle que soit la hauteur *(R.421-9)*	Déclaration préalable
Création d'une SHOB inférieur ou égale à 2 mètres carrés et hauteur supérieure à 12 mètres	Déclaration préalable
Création d'une SHOB inférieure ou égale à 2 mètres carrés et hauteur inférieur ou égale à 12 mètres *(R.421-2 et R.421-13)*	Aucune
Création d'une SHOB inférieure ou égale à 20 mètres carrés quelle que soit la hauteur dans les secteurs sauvegardés, les sites classés, les réserves naturelles et les espaces ayant vocation à être classé en parc national *(R.421-11)*	Déclaration préalable
2) les habitations légères de loisirs	
D'une SHON inférieure ou égale à 35 mètres carrés et implantées dans un terrain de camping ou dans un parc résidentiel de loisirs *(R.421-2 b)*	Aucune
D'une SHON supérieure à 35 mètres carrés et implantées dans un parc résidentiel de loisirs, dans un terrain de camping, dans les villages de vacances classés en hébergement léger au sens de code du tourisme ou dans les dépendances des maisons familiales de vacances agréées au sens du code du tourisme *(R.421-9 b)*	Déclaration préalable
3) les éoliennes	
D'une hauteur supérieure ou égale à 12 mètres (mât + nacelle) *(R.421-2 c)*	Permis
D'une hauteur inférieure à 12 mètres (mât + nacelle) *(R.421-2 c)*	Aucune
4) les pylônes, poteaux, statues, gros outillages et ouvrages du même type, autres que éoliennes	
D'une hauteur supérieure à 12 mètres *(R.421-9 c)*	Déclaration préalable
Dune hauteur inférieure ou égale à 12 mètres *(R.421-9 c)*	Aucune
5) les piscines	
Dont la couverture a plus de 1,80 m de haut, quelle que soit la superficie *(R.421-2 e – R. 421-9 f)*	Permis
Dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 100 mètres carrés, non couvertes ou dont la couverture fait moins de 1,80 mètres de hauteur au-dessus du sol *(R.421-9 f)*	Déclaration préalable
Dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 10 mètres carrés, non couvertes ou dont la couverture fait moins de 1,80 mètres de hauteur au-dessus du sol *(R.421-2 d)*	Aucune
6) les châssis et serres	
Dont la hauteur est supérieure à 4 mètres *(R.421-9 g)*	Permis
Dont la hauteur est supérieure à 1,80 m et la surface supérieure à 2000 mètres carrés *(R.421-9 g)*	Permis
Dont la hauteur est comprise entre 1,80 mètres et 4 mètres et la surface au sol sur une même unité foncière inférieure à 2 000 mètres carrés *(R.421-9 g)*	Déclaration préalable
De moins de 1,80 mètres de hauteur au-dessus du sol *(R.421-2 e)*	Aucune



>> Urbanisme et Travaux

Nature des travaux	Formalité
7) les murs	
D'une hauteur supérieure ou égale à 2 mètres *(R.421-9 e)*	Déclaration préalable
De moins de 2 mètres de hauteur sauf s'ils constituent des clôtures régies par l'article R.421-12 - hors secteur sauvegardé ou site classé *(R.421-2 f)*	Aucune
De soutènement *(R.421-3 a)*	Aucune
Quelle que soit la hauteur en secteur sauvegardé, site classé, réserves naturelles, espace ayant vocation à être classé en parc national *(R.421-11 b)*	Déclaration préalable
8) les clôtures	
Situées dans secteur sauvegardé, dans le champ de visibilité d'un monument historique, dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, dans un site inscrit ou un site classé, en secteur délimité de Plan local d'urbanisme ou en partie de commune dont le conseil municipal a décidé de soumettre les clôture à déclaration. *(R.421-12)*	Déclaration préalable
Autres que celles citées ci-dessus et les clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière *(R.421-2 g)*	Aucune

Autres travaux et changements de destinations sur construction existante

Nature des travaux	Formalité
1) cas général	
La modification du volume du bâtiment et percement ou agrandissement d'une ouverture sur un mur extérieur *(R.421-14 c)*	Permis
La transformation de plus de 10 mètres carrés de SHOB en SHON *(R.421-17 g)*	Déclaration préalable
Les travaux d'entretien ou de réparation ordinaire *(R.421-13)*	Aucune
2) les changements de destination	
Avec travaux modifiant les structures porteuses ou la façade *(R.421-14 b)*	Permis
Sans travaux *(R.421-17 b)*	Déclaration préalable
4) les travaux de ravalement et travaux modifiant l'aspect extérieur	
Partout *(R.421-17 a)*	Déclaration préalable

Pour toute construction à usage non agricole, **supérieure à 170m²** de surface de plancher hors oeuvre nette (SHON). Ou à usage agricole pour une surface dépassant 800 m², les plans doivent être **réalisés par un architecte**.

Les démarches :

Dépôt du dossier en mairie de la Commune où se situe le terrain, accompagné des pièces : plan de situation, plan de masse avec schéma coté, coupes et vues du projet, photographies avant travaux et notice explicative de l'impact du projet.

Les délais d'instruction :

- 2 mois pour les demandes de **permis de construire une maison individuelle** et pour les demandes de **permis de démolir ;**

- 1 mois pour les **déclarations préalables**.

Si votre projet nécessite une modification du délai d'instruction, vous en serez informé dans le mois qui suit le dépôt de votre demande en mairie.

Si à l'issue du délai d'instruction vous n'avez reçu aucun courrier, le silence de l'administration vaudra décision favorable ou non opposition à déclaration préalable (sauf cas spécifiques qui ne peuvent bénéficier d'une autorisation tacite). Vous serez alors titulaire d'un permis de construire, d'aménager ou de démolir. Un certificat mentionnant la date d'obtention de ce permis ou une attestation de non opposition à déclaration préalable vous sera alors délivré sur simple demande.

Pour tout renseignement administratif, le secrétariat de la mairie est à votre disposition.

>> Urbanisme et Travaux

Quelques règles à respecter

La Mairie rappelle à chacun...

LA MITOYENNETÉ

(Art.655 et suivants du Code civil)

Un mur mitoyen est un mur bâti à cheval sur la ligne séparative des terrains d'un commun accord entre les propriétaires. Si ce mur est édifié à frais communs, il est mitoyen. S'il est édifié seul avec l'accord exprès de l'autre propriétaire, le mur est privatif. Par la suite, celui qui n'a pas participé à la construction, pourra en acquérir la mitoyenneté en remboursant à l'autre la moitié de la dépense, en tenant compte de l'état dans lequel il se trouve.

Il est toléré d'édifier un mur privatif en laissant une distance entre celui-ci et la limite séparative. Dans ce cas, il est obligatoire de prendre toutes dispositions pour éviter les infiltrations, d'assurer une ventilation pour assainir et de grillager toutes ouvertures empêchant l'entrée des animaux.

Tous travaux sur un mur mitoyen nécessitent l'accord des deux propriétaires.

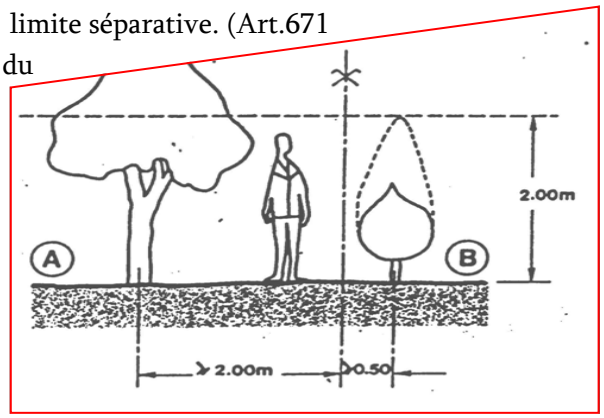
La mitoyenneté d'un mur joignant la limite séparative ne peut être refusée au voisin qui la demande. A défaut d'accord amiable, le prix est fixé par un expert désigné par le Tribunal Civil compétent

Le copropriétaire d'une haie mitoyenne peut la détruire jusqu'à la limite de sa propriété, à sa charge de construire un mur sur cette limite.

LES DISTANCES ET HAUTEURS D'ARBRES

Une distance de 0.50 m entre la limite séparative et le pied des arbres, pour une hauteur maximale de 2 m.

Pour une hauteur supérieure à 2 m, les arbres doivent être implantés à 2 m de distance de la limite séparative. (Art.671 du Code civil)



DECLARATION FISCALE

Après l'achèvement de travaux neufs ou de rénovation sur l'habitat, n'oubliez pas de remplir un imprimé appelé « déclaration H1 ». Cet imprimé est à retirer en Mairie, il sert à calculer la valeur locative. Vous devez le transmettre au Centre des Impôts de ST POL SUR TERNOISE (Place F. Mitterrand, BP 50, 62130 St POL) dans le délai de 90 jours, afin de bénéficier des exonérations auxquelles vous pourriez prétendre. A défaut, vous perdrez vos droits sans recours possible.

>> Urbanisme et Travaux

VOIRIE

Vous allez réaliser des travaux sur votre propriété (par vous-même ou par une entreprise). Vous devenez responsable de votre chantier au regard de la sécurité, des prescriptions d'urbanisme et du domaine public (réseaux, trottoir, ouvrage d'art, aménagement public …).

Un état des lieux sera établi par un responsable de la Mairie, au moment de la déclaration d'ouverture de chantier et après l'achèvement des travaux. (Imprimés insérés dans le dossier du pétitionnaire). Un exemplaire vous sera transmis. Si une détérioration du domaine est constaté, la remise en état sera à votre charge.

ASSAINISSEMENT

Pour toute demande de permis de construire, il est impératif de solliciter l'autorisation d'assainissement, en complétant un imprimé. Celui-ci est à votre disposition en Mairie.



Avant que le GAZ ne s'échappe…





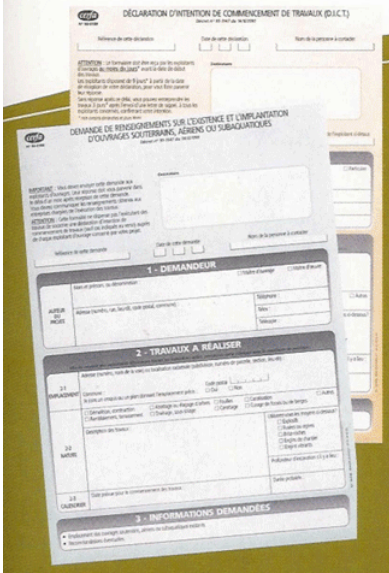
Vous devez prévenir GRTgaz Région Nord Est

avant d'effectuer tous travaux en sous-sol à proximité d'une canalisation de transport de gaz, et notamment pour :

- l'exécution de terrassements pour construction (fondations pour bâtiments, murs), modifications de fossés ou clôture, entretien ou création de plans d'eau ou d'autres ouvrages,
- l'enfoncement de piquets, pieux,
- les réalisations de plantations ou dessouchages,
- la circulation hors voirie de véhicules pesant plus de 3,5 tonnes au total,
- les emprunts ou dépôts de matériaux,
- les travaux de génie agricole tels que drainages, sous-solages, curage de fossés…

La sécurité nécessite et la réglementation impose de :

prévenir GRTgaz Région Nord Est en précisant votre projet sur les formulaires prévus par la réglementation générale (décret 91-1147 du 14/10/91 et arrêté du 16/11/94) relative à l'exécution de travaux au voisinage d'une canalisation de transport de gaz combustible. Ces formulaires intitulés **«Demande de Renseignements»**, **«Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux»** sont disponibles en mairie.



Drainage, sous-solage, construction, curage des fossés, création de mares, puits, piscines, plantations d'arbres…

Respectez la réglementation et la procédure à suivre.

(décret 91-1147 du 14/10/91)

Au stade de projet, consultez le plan de zonage des ouvrages de GRTgaz déposé en mairie.
Envoyez une Demande de Renseignements à l'adresse communiquée par GRTgaz à la mairie.
A réception de cette demande, GRTgaz vous répondra dans un délais prévu d'un mois.
Si la canalisation passe à proximité des travaux, GRTgaz vous signalera les préconisations requises pour débuter les travaux, dans le cas contraire, il n'y aura pas de suite.
10 jours avant le commencement des travaux, envoyez une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux à GRTgaz (disponible en mairie – Jours fériés non compris)
GRTgaz vous répondra dans un délai de 9 jours.
Une rencontre sera organisée lors du commencement des travaux.

Pour vous conseiller et déterminer l'emplacement des canalisations contactez :

GRTgaz

Franck Perrocheau
CHEF DE ZONE DE BETHUNE

RÉGION NORD EST
Agence d'Exploitation de Lille-Béthune
Boulevard de la République - BP 34
62232 ANNEZIN

téléphone **03 21 64 79 44**
télécopie **03 21 64 79 49**
franck.perrocheau@grtgaz.com

L'INTERVENTION DE GRTgaz EST GRATUITE ET RAPIDE.

Utilisez www.dictplus.com

dict plus le service interactif

Vous souhaitez rénover votre logement?

■ Dans le cadre du Programme D'*Amélioration* de L'*Habitat* ,
Artois comm. peut vous aider!

Les Espaces INFO→ ÉNERGIE

Le réseau **INFO→ ÉNERGIE** a été développé sur le territoire national suite au lancement du Plan National d'Amélioration de l'Efficacité Energétique (PNAEE).
Une charte signée entre l'ADEME, le Conseil Régional Nord Pas de Calais et la structure d'accueil de l'Espace **INFO→ ÉNERGIE** garantit **la gratuité, la neutralité et l'indépendance** sur les questions liées aux économies d'énergie dans l'habitat et à l'utilisation d'énergies renouvelables.

50% de l'énergie consommée en France est utilisée pour satisfaire les besoins individuels en matière d'habitat et de transport.
Ces consommations génèrent des émissions de CO_2, de particules et de gaz polluants qui nuisent à la qualité de l'air et entraînent l'augmentation de la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

Pourtant, **chacun à son niveau est en capacité de réduire ses consommations d'énergie.**

Artois Comm. s'engage

En 2004, la France s'est dotée d'un Plan Climat National, par lequel les collectivités sont invitées à collaborer, dans le cadre de leurs compétences, à la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) sur leur territoire.

Dans ce contexte, Artois Comm. a élaboré son Plan Climat Territorial et souhaite apporter sa contribution dans l'objectif de la France de diviser par quatre le niveau des émissions constatées de GES.

Artois Comm. héberge dans ses locaux depuis 2004 l'espace **INFO→ ÉNERGIE** .
Sous certaines conditions, des aides complémentaires aux aides nationales et régionales sont mises en place pour les travaux d'isolation, l'installation de panneaux solaires et de pompe à chaleur géothermique.

Domaines d'intervention

- Vous avez un projet de construction ou de rénovation ?
- Vous devez isoler votre maison, l'équiper d'un mode de chauffage ou acquérir des appareils électroménagers économes en énergie ?
- Vous désirez en savoir plus sur les énergies renouvelables ?

Le conseiller **INFO→ ÉNERGIE** est là pour vous orienter dans votre projet et vous délivrer une information dans les domaines suivants :

- L'habitat (isolation)
- Le chauffage et l'eau chaude (choix des énergies, régulation)
- La maîtrise des consommations d'électricité (éclairage, appareils électroménagers)
- Où trouver les professionnels
- Les énergies renouvelables (capteurs solaires, géothermie, etc.)
- Les aides existantes et les déductions fiscales.



Contact / permanence

Permanence :
Lundi et mercredi de 8h30 à 12h00
13h30 à 17h00
Les autres jours sur rendez-vous.

Vous pouvez également formuler votre demande par courrier, téléphone ou courriel.

Nordine FARRAK, conseiller INFO→ ÉNERGIE
Espace INFO→ ÉNERGIE Artois Comm.
Hôtel Communautaire
100, avenue de Londres
BP 548 / 62 411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03 21 61 50 00
Fax : 03 21 61 35 43
Courriel : eie_artoiscomm@yahoo.fr



>> Environnement

Essayons de nous entendre!

Lutte contre le bruit

La tonte de pelouse, les aboiements à répétition, les travaux bruyants de bricolage. Bref, tout ce qui gêne le voisinage est passible de sanctions (code de la Santé publique et code pénal). La loi stipule que toute personne qui aura été à l'origine de faits troublant la tranquillité du voisinage sera punie par une amende prévue pour les contraventions de 3ème classe, pouvant aller jusqu'à 450 €, voire la confiscation du matériel ou l'enlèvement de l'animal, causant la gêne.

Les travaux, les tontes sont tolérés aux tranches horaires suivantes :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30.
- le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h.
- le dimanche et jours fériés de 10 h à 12 h.

En cas de bruits prévisibles, prévenez votre voisinage pour éviter tout malentendu.

A l'occasion de fêtes et manifestations, il est rappelé aux organisateurs de respecter les limitations en matière de bruits émis dans l'environnement, conformément aux dispositions prescrites par le Décret 98-1143 du 15/12/1998.



De plus **l'arrêté municipal du 11 août 1995**, affiché à l'extérieur de l'entrée de la salle municipale ***interdit strictement l'utilisation des fusées, pétards, pièces d'artifices de toutes sortes*** sur le domaine public. Aucune dérogation ne sera accordée.

Les chardons et les haies

Nous rappelons que **l'arrêté municipal du 12 juin 1989** fixe au **15 juin la date limite pour procéder à l'échardonnage et à l'élagage des haies.**



>> Environnement

Allumer le feu, allumer le feu et..

Le brulage des déchets

Il est rappelé que tout brûlage de **déchets ménagers** est interdit (code de la Santé publique), il en est de même pour les **déchets industriels** et les **déchets issus de matériaux de construction**.

Le **brûlage de cartons et résidus de bricolage** est également interdit.

LE BRULAGE DES VEGETAUX :

Les déchets végétaux sont des déchets ménagers donc leur brûlage est **interdit.**
La collecte des déchets végétaux organisée par ARTOIS COMM. de la dernière semaine de mars à la dernière semaine de novembre incluse permet à chacun de se débarrasser proprement de ses déchets (voir article ci-après).
En ce qui concerne le **brûlage des branchages provenant de l'élagage**, **il est toléré** sauf en cas de sécheresse déclarée et de grand vent pouvant propager le feu. Tout ceci est une question de bon sens et de bonnes relations avec le voisinage.

Il doit être réalisé soit très tôt le matin, soit très tard le soir, afin que fumées et odeurs n'indisposent pas le voisinage.

Les déchets végétaux

Nouveauté pour cette année

Durant les mois d'hiver (de Décembre à Mars), les usagers ont la possibilité de valoriser leurs déchets végétaux de deux façons :

- en se rendant dans les déchetteries d'Artois Comm voir page 33.
- En appelant le numéro azur du service collecte de Ruitz au 8010 754 022 (prix d'un appel local) pour prendre rendez-vous afin d'effectuer une collecte sur place.

Ainsi, une benne tasseuse se déplacera chez l'habitant si les conditions ci-contre sont respectées.

- Les déchets verts doivent être conditionnés en sacs ouverts et /ou stockés dans un sac.
- Les branches de 1.50 mètre maximum doivent être fagotées.
- Les déchets végétaux doivent être présentés en bordure des voies desservies par la collecte.
- Le volume doit être supérieur à 1 m3

Quelques espaces « VERRE »

Notre commune dispose de 2 lieux de récupération pour le verre



Pour ne plus se tromper!



*le container « **LE RELAIS** » est à votre disposition pour y déposer les vêtements usagés.*



Une question, n'hésitez pas.
Appelez le :
N° Azur 0810 754 022
PRIX D'APPEL LOCAL

>> Environnement

Si vous souhaitez faire de la place

La collecte des encombrants

ARTOIS COMM a signé avec EMMAUS ARTOIS une convention pour la collecte des encombrants chez les particuliers ; il est convenu que EMMAUS ARTOIS collectera sur appel téléphonique, les encombrants tels qu'ils sont définis ci après :

Sont considérés comme encombrants les objets suivants : :

Appareils ménagers,
Mobiliers, vieux matelas,
Emballages divers,
Pneumatiques usagés, pièces de véhicule (hors carcasse entière),
Objets provenant de débarras, de caves ou greniers.

Tel : 03 21 52 26 78

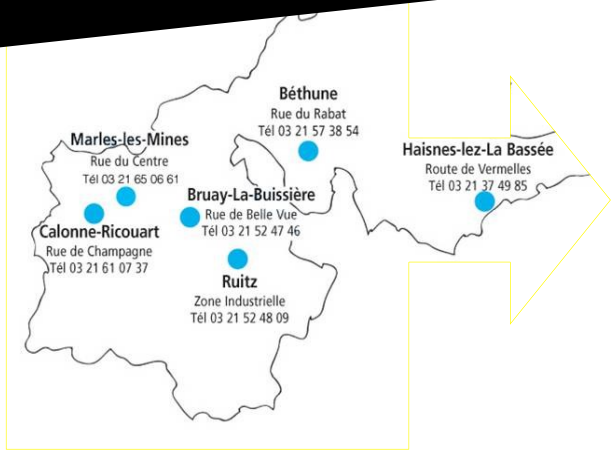
A déposer en bordure de la voie publique.

Ne sont pas compris sous la dénomination d'encombrants et ne feront pas l'objet de la collecte de la part d'EMMAUS ARTOIS:

Les déchets et matériels usagés en provenance des établissements industriels, commerciaux et artisanaux, les matériaux en provenance de chantiers de transformation, de construction, de démolition ou de réparation.
Les déchets végétaux provenant de l'élagage des arbres, ainsi que les souches d'arbres, les emballages de peinture usagée, ainsi que tous déchets toxiques à caractère dangereux.

Les déchetteries

Rappel : pour accéder aux déchetteries de la Communauté d'ArtoisComm., vous devez présenter obligatoirement une pièce d'identité à savoir : une



L'accès aux déchetteries est gratuit aux particuliers à concurrence de 1 m3 par personne et par jour, payant pour les artisans, commerçants et les entreprises.

Horaires d'ouverture :

Du mardi au samedi de 9 h 20 à 18 h

Le dimanche et les jours fériés de 9 h 20 à 12 h

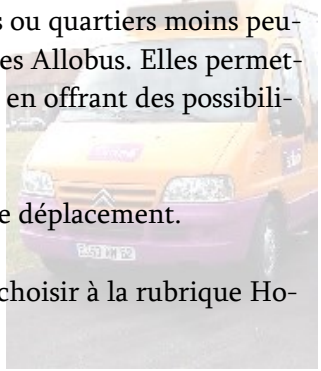
Jours de fermeture: le lundi, le 1er janvier, le 1er mai et le 25 décembre.

>> Transports

En route...

■ ***AlloBus, le réseau de transport pour tous.***

Allobus, ce sont des lignes établies avec **des arrêts et des horaires** comme une ligne classique Une quinzaine de communes ou quartiers moins peuplés bénéficient des lignes Allobus. Elles permettent de compléter les services d'heures de pointe en offrant des possibilités de déplacement vers les centres urbains en matinée ou l'après-midi.



Les services Allobus sont assurés en minibus pour plus de rapidité et de confort de déplacement.

Les 14 lignes Allobus vous proposent jusqu'à 6 aller et retour par jour : à vous de choisir à la rubrique Horaires !

Pour tout renseignement, demandez en mairie le dépliant d'information AlloBus

Pour réserver AlloBus
N° Vert 0800 95 68 68

>> Sports

Pour un cœur en bonne santé!

Le service des sports d'Artois Comm., en partenariat avec les services des sports des communes participantes, met en place, comme chaque année, un large choix d'activités sportives pour les enfants de 6 à 14 ans.

A Auchel, Beuvry, Givenchy-lès-La Bassée, Hersin-Coupigny, Houchin, Labeuvrière, Marles-Les-Mines, Noyelles-lès-Vermelles, La Comté, Richebourg et Ruitz, vos enfants pourront découvrir des disciplines variées tout au long de l'année (***du 15 septembre 2009 au 30juin 2010.***.

>> Sports

Informations pratiques

Les activités se déroulent, selon les communes, le mardi en fin de journée ou le mercredi. Chaque centre proposera trois sports différents par période de trois mois. Le nombre de places disponibles dans chaque centre est limité à 30 enfants. Priorité est donnée aux enfants résidant dans les communes d'Artois Comm. Le centre est ouvert de septembre à juin, vacances scolaires incluses.

Les bulletins d'inscription seront disponibles dans les écoles des communes participant à l'opération, dans les mairies et à l'hôtel communautaire.

Les Tarifs

- *15 euros pour les enfants résidant dans l'une des 59 communes d'Artois Comm.*
- *30 euros pour les enfants résidant dans une commune extérieure à Artois Comm.*

LA COMTE	Sale polyvalente Les 6 Fontaines	TENNIS TOHOUKBALL ESCRIME	16/09 au 16/12 06/01 au 31/03 21/04 au 30/06	MERCREDI	10H30 /12H

Renseignements en mairie ou au service des sports d'Artois Comm. (03.21.61.50 45 /41

L'enseignement dispensé dans chaque centre fait partie d'une progression pédagogique et débouchera sur une évaluation individuelle de l'enfant.

Ils sont là..

Nouvelle association : Le volant houdinois

Badminton

Pour les fous du volant, le badminton est maintenant possible.

En effet, quatre terrains de badminton permettent cette pratique. Elle est encadrée par des professionnels de la discipline.



Le matériel mis à la disposition des joueurs est :

- Poteaux
- Filets
- Raquettes

Se rapprocher de Monsieur Leuwers (président de cette association) pour les inscriptions.

Tel : 03.21.62.28.35 / 06.12.35.98.81

>> Manifestations

Les Vœux à la population

Le 10 Janvier, l'équipe municipale et les associations ont souhaité leurs voeux à la population.

















>> Manifestations

En leurs Mémoires..

Le 19 Mars, en hommage aux anciens combattants d'Algérie



Le 26 Avril, Journée Nationale de la Déportation







>> Manifestations

En leurs Mémoires..

Le 8 Mai, fin de la seconde Guerre Mondiale







Le 18 Juin, le Général De Gaulle lance son appel à la résistance...







>> Manifestations

Mémoire Nationale

Le 14 juillet, journée révolutionnaire devenue Fête Nationale



Manuel Robail

Médaille d'honneur du travail "Argent"



Patrick Gresoviak

Médaille d'honneur du travail "Argent"





M. Adolphe DECQUE et M. Henri DECQUE

ont reçu par l'O.N.A.C* leur diplôme pour 10 ans d'activités en tant que porte drapeaux.

* Office National des Anciens Combattants

>> Manifestations

En leurs Mémoires..

Le 11 novembre, 90ème anniversaire de l'Armistice







>> Ecoles

Le R.P.I à la ferme...

Le 2 juin, les tout - petits ont visité la ferme pédagogique de La Comté.















>> Ecoles



Le 2 juin, les élèves du R.P.I ont visité le site "Sarama".



Quand l'école est finie!

Le 27 juin, l'ensemble des élèves du R.P.I a proposé un spectacle de qualité.










Vive la rentrée!

Le 3 septembre, vacances terminées, il faut maintenant travailler.





>> Ecoles

Les conteurs en campagne

Le 13 novembre était organisé une matinée spectacle sur le conte.






Le Téléthon du R.P.I

Le 04 décembre le R.P.I a apporté son soutien au Téléthon.



>> Ecoles

Le marché de Noël.

Le 15 décembre le R.P.I a organisé son marché de Noël.











>> Vie Associative

Le 15 mars, Les ptits Loups ont organisé leur Carnaval













>> Vie Associative

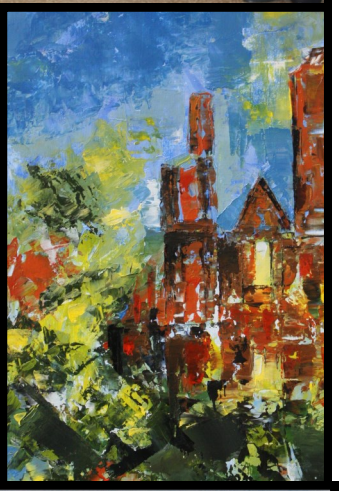
Le 03 avril, le club peinture a mis en valeur ses oeuvres.

















>> Vie Associative

Le 02 mai , la Comtoise a organisé un concert de qualité.















>> Vie Associative

Le 17 mai , L'association "Les P'tits Loups a réalisé leur premier "Vide grenier"









Le 28 juin , Assemblée générale de la chasse







>> Vie Associative

Un volant qu'il faudra maitriser!.

Le 16 novembre, présentation de la nouvelle association .













Le projet des gardes d'honneur.

Présentation de l'association "Les gardes d'honneur".

Créée dans les années 1920 par la compagnie des mines de Béthune, l'association dite du monument de Notre Dame de Lorette a pour but de concourir avec les autorités administratives à prendre toute initiative tendant à perpétuer le culte des morts de toutes les guerres.

Elle se compose d'environ 350 membres répartis en membres fondateurs associés et 3850 Gardes d'honneur ce qui fait un effectif de 4200 membres.

Malheureusement nos 22 groupes qui la composent chaque année perdent entre 10 à 15 personnes qui ne peuvent plus assurer leur garde, par décès ou par longue maladie.

La garde d'honneur veut maintenir le souvenir des « MORTS POUR LA FRANCE » qui repose dans ce cimetière national. Elle délègue du 1 er mars au 11 novembre plusieurs de ses membres (environ 15 par jour) afin de monter une garde permanente à l'ossuaire pour commémorer la bataille de Lorette qui dura 12 mois d'octobre 1914 à octobre 1915 et fit de nombreuses victimes.

Le groupe de La Comté composé de quinze Gardes d'honneur apporte son concours aux différentes manifestations organisées à la mémoire des « MORTS POUR LA FRANCE » auxquelles il aura été invité. Nous répondons favorablement aux invitations sur le plan local pour la commémoration des grands anniversaires comportant un hommage aux MORTS POUR LA France.

Nous déposons chaque 11 novembre dans notre commune une gerbe symbole du souvenir.

Notre devise : SERVIR ET SE SOUVENIR pour ainsi perpétuer le devoir de mémoire auprès des jeunes générations afin qu'elles soient respectueuses du sacrifice consenti par ceux qui ont combattu pour notre liberté.

Notre projet pour cette année sera d'organiser du 7 au 11 novembre 2010 dans le cadre du 92ème Anniversaire de l'Armistice de 1914 une présentation en la salle LES SIX FONTAINES La bataille de l'Artois ainsi que tous les autres confits.

Le chef de groupe adjoint,

Pierre Surmont

1 rue du 14 juillet 1789

62150 La Comté

Tel : 03.21.41.37.64

Une Présidente à l'association de pêche

Changement de présidence chez les pêcheurs.

Les adhérents de L'Association de Pêche agréée « l'Arc en Ciel » de La Comté se sont réunis en Assemblée Générale extraordinaire le 31 octobre 2009, pour élire un nouveau Conseil d'Administration, suite au départ de Monsieur Alain VASSEUR qui quitte sa fonction de Président, pour raison de santé, après 13 années de service passé au Conseil d'Administration.

Suite au vote, a été élue à l'unanimité des voix pour les cinq années à venir :

Madame Martine GUILLEMANT, Présidente Gestionnaire de l'AAPPMA.

La nouvelle Présidente qui occupait précédemment le poste de Trésorière de l'Association est une pratiquante passionnée du parcours de pêche sur la commune et adhérente depuis 2001.

Les autres membres du nouveau Conseil d'Administration élus sont :

Vice Président : Bernard DUSSART,

Secrétaire : Gérard ROUSSEL,

Délégué : Claude DELPLANQUE,

Déléguée : Betty SEKULA,

Délégué : Jean Marie AVEZ,

Les deux Vérificateurs aux Comptes élus sont :

Michel RICHEBÉ et Henri HOCQ.



L'AAPPMA de La Comté forte en 2009 de 32 adhérents, entend bien maintenir son activité et sa bonne gestion pour l'avenir de son domaine de pêche piscicole, notamment le parcours de la Lawe (rivière de 1ère catégorie) sur le territoire de La Comté.





>> Vie Locale

Loup, y es tu?

***Le 27 janvier*, une exposition sur le loup fut réalisé dans la bibliothèque municipale.**

Bibliothèque Municipale de La Comté

Nouveaux horaires à compter de septembre 2009

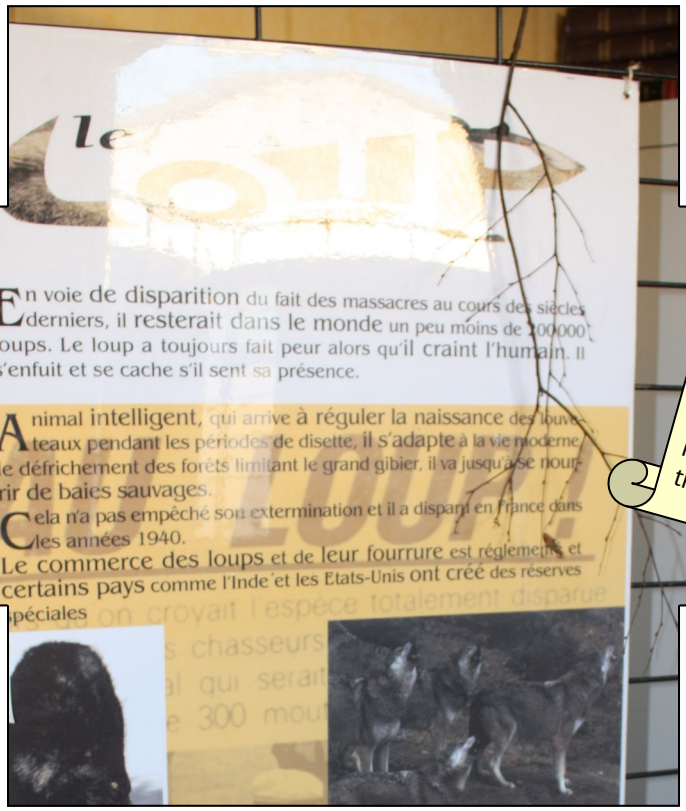
Le mardi de 16h00 à 18h00

le jeudi de 16h00 à 18h00

Le samedi de 11h00 à 12h00







Nous souhaitons remercier chaleureusement M. Henri Hocq qui anima pendant 5 ans bénévolement la bibliothèque avec beaucoup de dynamisme.



Bonne continuation Henri.

C'est avec beaucoup de plaisir que nous accueillons Marcel Bodart qui a pris la succession de M. Henri Hocq et qui assurera avec Mmes Lisiane Hocq, Yannick Place et Mlle Cindy Przystal l'animation de la bibliothèque municipale





Accès Internet sur place

L' inscription et le prêt de livres sont gratuits

En espérant vous voir nombreux

Les animateurs : M.Marcel Bodart, Mme Lisiane Hocq , Mme Yannick Place et Mlle Cindy Przystal

Il ne fallait pas les casser!

Le 19 avril, **la municipalité et les Ptits loup ont réalisé leur première chasse aux œufs.**

















>> Vie Locale

Les Orpailleurs de l'Amour

Le 06 juin, Olga et Antyme Delabroy ont fêté leurs noces d'Or.





50 ans de mariage



Un centre qui a été animé tout l'été..

Le mois de juillet fut consacré aux activités intellectuelles et sportives





>> Vie Locale







Quand sonne le glas!

Une rénovation qui s'imposait!





>> Vie Locale

Une retraite bien méritée...

Le 18 septembre, **Viviane Delonnelle fut mise à l'honneur pour service rendu au Syndicat de la Haute Vallée de La Lawe dans le cadre de sa fonction de régisseur de recettes des factures d'eau.**













>> Vie Locale

Le père noël n'oublie personne.

Le 19 décembre la municipalité et les membres du CCAS ont confectionné les colis de Noël.





La voie « DECAUVILLE » où ça?

Prochainement, la voie decauville sera ouverte au public.



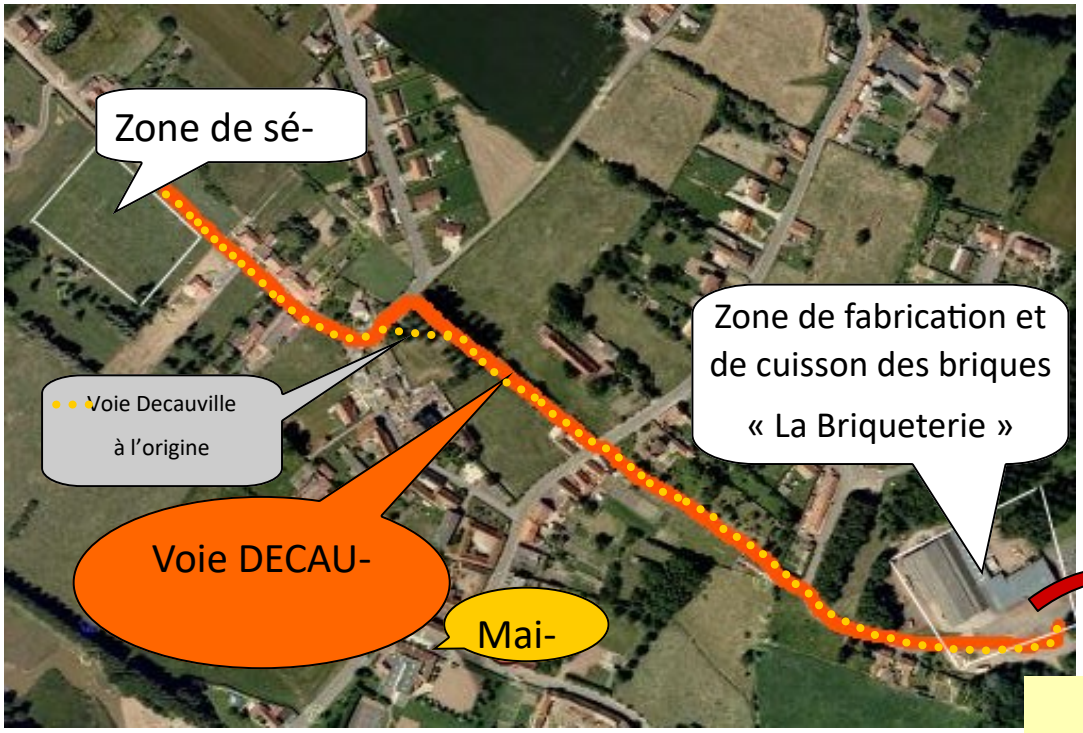
Paul DECAUVILLE (1846-1922), initialement fils de l'agriculteur Armand Decauville spécialisé dans la production de betteraves et la distillerie, inventa un type de voie de chemin de fer de faible écartement (40 à 60 centimètres) qui prit le nom de « Decauville », suite au problème que posait l'évacuation d' un stock de 9.000 tonnes de betteraves attendant dans des champs détrempés et d'accès très difficile.

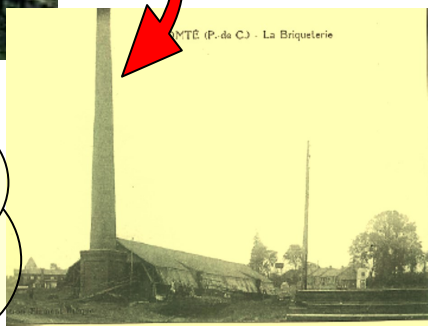
La voie est formée d'éléments entièrement métalliques qui peuvent se démonter et se transporter facilement. Cette invention a trouvé des applications dans de nombreux domaines : exploitations minières et industrielles, desserte des ouvrages militaires. Les wagonnets étaient d'abord poussés à la main ou tractés par des chevaux. Par la suite, des voitures de formes diverses et des petites locomotives firent du « Decauville » un véritable système de chemin de fer. L'apparition des voies étroites Decauville constitua une évolution majeure en permettant de déplacer de lourdes charges aisément à une époque où la brouette et le tombereau dominaient.

>> Vie Locale

La voie « DECAUVILLE » où ça? suite

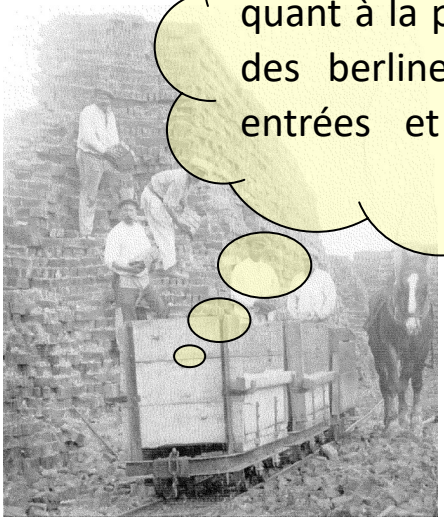
La voie Decauville permettait de relier les séchoirs situés à moins d'un kilomètre vers Bajus (rue du 19 Mars) à l'usine principale de BEUGIN « La Briqueterie ». Dans un premier temps, cette voie DECAUVILLE était à traction hippomobile comme sur la photo ci-dessous ensuite elle fut motorisée avec la locomotive 020T. Elle était réservée au transport des briques qui devaient d'abord subir un temps de séchage avant de repartir vers les fours.






Plaque tournante


Voie "Decauville"



Voilà l'explication quant à la présence des berlinettes aux entrées et sorties



Locomotive **020T**

Decauville type Progrès n°1027

>> Agenda

JANVIER :	Lundi 04.01	Le Relais Assistante Maternelle	Animation	(GS)
	Jeudi 07.01	Le Club de l'Amitié	Réunion	(GS)
	Samedi 09.01	Le Volant Houdinois	Tournoi de badminton	(GS)
	Samedi 16.01	La Municipalité	Cérémonie des vœux	(GS)
	Jeudi 21.01	Le Club de l'Amitié	Réunion	(GS)
	Mardi 26.01	Le Relais Assistante Maternelle	Permanence administrative	(PS)
	Dimanche 31.01	Le Club Chotokan	Démonstration de Karaté	(GS)
FEVRIER :	Lundi 01.02	Le Relais Assistante Maternelle	Animation	(GS)
	Jeudi 04.02	Le Club de l'Amitié	Réunion	(GS)
	Samedi 13.02	L'Amicale La Fraternelle	Repas	(GS)
	Jeudi 18.02	Le Club de l'Amitié	Réunion	(GS)
	Mardi 23.02	Le Relais Assistante Maternelle	Permanence administrative	(PS)
	Samedi 27.02	La Société de chasse	Repas	(GS)
	Dimanche 28.02	Les P'tits Loups	Carnaval du RPI	(GS)
MARS :	Lundi 01.03	Le Relais Assistante Maternelle	Animation	(GS)
	Jeudi 04.03	Le Club de l'Amitié	Réunion	(GS)
	Dimanche 07.03	Le Club de l'Amitié	Loto	(GS)
	Vendredi 12.03	L'Amicale La Fraternelle	Assemblée Générale	(PS)
	Samedi 13.03	Le Club d'Astronomie	Assemblée générale et repas	(GS)
	Dimanche 14.03	La Mairie	Elections régionales	(PS)
	Mardi 16.03	Les écoles du RPI	Spectacle le petit poucet	(GS)
	Vendredi 19.03	La Mairie et la FNACA	Cérémonie	(PS)
	Dimanche 21.03	La Mairie	Elections régionales	(PS)
	Dimanche 21.03	La F.N.A.C.A.	Réunion	(GS)
	Mardi 23.03	Le Relais Assistante Maternelle	Permanence administrative	(PS)
	Jeudi 25.03	Le Club de l'Amitié	Réunion	(GS)
	Samedi 27.03	Le Volant Houdinois	Repas	(GS)
AVRIL :	Samedi 03.04	La Mairie	Pâques aux enfants du RPI	(GS)
	Jeudi 08.04	Le Club de l'Amitié	Démonstration et réunion	(GS)
	Jeudi 22.04	Le Club de l'Amitié	Réunion	(GS)
	Dimanche 25.04	La Mairie	Cérémonie	(GS)
	Mardi 27.04	Le Relais Assistante Maternelle	Permanence administrative	(PS)

Le Relais Assistante Maternelle (SIVOM du BRUAYSIS) :

- Animations : tous les 1er lundis de chaque mois de 9 h 45 à 11 h 45 (GS)
- Permanences administratives : tous les 4ème mardis de chaque mois de 15 h 45 à 16 h 45 (PS)

(PS) : Petite salle des mariages (GS) : Grande salle polyvalente

>> Agenda

MAI :	Lundi 03.05	Le Relais Assistante Maternelle	Animation	(GS)
	Jeudi 06.05	Le Club de l'Amitié	Réunion	(GS)
	Samedi 08.05	La Mairie	Cérémonie	(PS)
	Dimanche 09.05	Les P'tits Loups	Brocante	(GS)
	Dimanche 16.05	La Sté musicale La Comtoise	Concert de printemps	(GS)
	Jeudi 20.05	Le Club de l'Amitié	Réunion	(GS)
	Mardi 25.05	Le Relais Assistante Maternelle	Permanence administrative	(PS)
	Dimanche 30.05	Le Club Chotokan	Démonstration de Karaté	(GS)
JUIN :	Jeudi 03.06	Le Club de l'Amitié	Réunion	(GS)
	Lundi 07.06	Le Relais Assistante Maternelle	Animation	(GS)
	Vendredi 18.06	La Mairie	Cérémonie	(PS)
	Mardi 22.06	Le Relais Assistante Maternelle	Permanence administrative	(PS)
	Jeudi 24.06	Le Club de l'Amitié	Réunion	(GS)
	Samedi 26.06	Le Club de Football	Assemblée Générale	(PS)
	Les 26 et 27.06	Les écoles du RPI	Fête	(GS)
JUILLET :	Du 05.07 au 30.07	Le SIVOM HVL	Accueil de loisirs	(PS et GS)
	Du 05.07 au 30.07	Artois Comm.	Séjours scientifiques	(GS)
	Jeudi 08.07	Le Club de l'Amitié	Réunion	(GS)
	Les 13 et 14.07	La Mairie et les associations	Festivités	(GS)
	Jeudi 22.07	Le Club de l'Amitié	Réunion	(GS)
AOUT :	Du 02.08 au 27.08	Artois Comm.	Séjours scientifiques	(GS)
	Jeudi 05.08	Le Club de l'Amitié	Réunion	(GS)
	Jeudi 19.08	Le Club de l'Amitié	Réunion	(GS)
	Dimanche 22.08	La F.N.A.C.A.	Repas méchouï	(GS)
SEPTEMBRE :	Jeudi 02.09	Le Club de l'Amitié	Réunion	(GS)
	Dimanche 05.09	La Société de chasse	Assemblée générale	(GS)
	Lundi 06.09	Le Relais Assistante Maternelle	Animation	(GS)
	Samedi 11.09	Le Club de Football	Assemblée Générale	(PS)
	Dimanche 12.09	Le Club de l'Amitié	Repas	(GS)
	Jeudi 23.09	Le Club de l'Amitié	Réunion	(GS)
	Mardi 28.09	Le Relais Assistante Maternelle	Permanence administrative	(PS)

Le Relais Assistante Maternelle (SIVOM du BRUAYSIS) :

- Animations : tous les 1er lundis de chaque mois de 9 h 45 à 11 h 45 (GS)
- Permanences administratives : tous les 4ème mardis de chaque mois de 15 h 45 à 16 h 45 (PS)

(PS) : Petite salle des mariages (GS) : Grande salle polyvalente

>> Agenda

OCTOBRE :	Dimanche 03.10	Association « Lolita »	Loto	(GS)
	Lundi 04.10	Le Relais Assistante Maternelle	Animation	(GS)
	Jeudi 07.10	Le Club de l'Amitié	Réunion	(GS)
	Dimanche 10.10	Mairie et C.C.A.S.	Banquet des Aînés	(GS)
	Samedi 16.10	Les P'tits Loups	Repas	(GS)
	Jeudi 21.10	Le Club de l'Amitié	Réunion	(GS)
	Mardi 26.10	Le Relais Assistante Maternelle	Permanence administrative	(PS)
NOVEMBRE :	Jeudi 04.11	Le Club de l'Amitié	Réunion	(GS)
	Du 07 au 11.11	La Garde d'Honneur N-D	Exposition	(GS)
	Jeudi 11.11	La F.N.A.C.A.	Concours de cartes	(PS)
	Jeudi 11.11	La Mairie	Cérémonie	(GS)
	Dimanche 14.11	Le Club de l'Amitié	Assemblée Générale et repas	(GS)
	Samedi 20.11	Le Club de Football	Repas	(GS)
	Dimanche 21.11	La Fraternelle	Concours de cartes	(PS)
	Mardi 23.11	Le Relais Assistante Maternelle	Permanence administrative	(PS)
	Jeudi 25.11	Le Club de l'Amitié	Réunion	(GS)
DECEMBRE :	Jeudi 02.12	Le Club de l'Amitié	Réunion	(GS)
	Dimanche 05.12	La Sté musicale La Comtoise	Repas Ste Cécile	(GS)
	Lundi 06.12	Le Relais Assistante Maternelle	Animation	(GS)
	Dimanche 12.12	La F.N.A.C.A.	Arbre de Noël	(GS)
	Mardi 14.12	Les écoles du RPI	Marché de Noël	(GS)
	Jeudi 16.12	Le Club de l'Amitié	Réunion	(GS)
	Vendredi 17.12	Les écoles du RPI	Spectacle de Noël	(GS)
	Samedi 18.12	Mairie et C.C.A.S.	Colis de Noël	(GS)
	Mercredi 22.12	Le Volant Houdinois	Goûter	(GS)
	Mardi 28.12	Le Relais Assistante Maternelle	Permanence administrative	(PS)
	Vendredi 31.12	La Sté musicale La Comtoise	Nuit de la St Sylvestre	(PS et GS)

Tous les mercredis, en période scolaire :

La paroisse :	catéchisme de 9 h 00 à 10 h 00 (PS)
Artois COMM. BETHUNE :	initiation aux sports des 6/14 ans, de 10 h 00 à 12 h 00 (GS)
Le Club Comté Peinture :	atelier peinture, de 14 h 30 à 17 h 30 (PS)
Le Club Chotokan :	karaté-do pour jeunes et adultes, à partir de 18 h 00 (GS)
Le Volant Houdinois :	Le mardi de 18 h 30 à 20 h 30 (GS)
	Le mercredi de 15 h 00 à 18 h 00 (GS)
	Le vendredi de 18 h 30 à 22 h 30 (GS)

(PS) : Petite salle des mariages (GS) : Grande salle polyvalente

COMMUNE DE LA COMTÉ

Téléphone **03.21.41.50.15**

Fax **03.21.41.93.56**

Messagerie : mairiedelacomte@wanadoo.fr

Nouveau site internet avec une nouvelle adresse

Site Internet : http://www.mairie-lacomte.fr